

L'Autorité internationale des fonds marins

Communiqué de presse



Seizième session
Kingston, Jamaïque
26 avril – 7 mai 2010

Assemblée (matin)

FM/16/9
30 avril 2010

POURSUITE DES DISCUSSIONS SUR LE RAPPORT DU SECRÉTAIRE-GENERAL DE L'AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS

L'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins, réunie à Kingston ce matin, a poursuivi sa discussion du Rapport du Secrétaire général, (ISBA/16/A/2) présenté hier par le Secrétaire général, Nii Allotey Odontun (Ghana). Le rapport du Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins est soumis à l'Assemblée de l'Autorité en application de l'article 166, paragraphe 4, de la Convention des Nations Unies de 1982 sur le droit de la mer.

Discussion du rapport du Secrétaire général

S'agissant de la participation des États membres aux réunions de l'Autorité lors des sessions de Kingston, le représentant du Sénégal a rappelé qu'à l'occasion de la soixante-troisième Session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, la question de la participation aux séances de l'Autorité avait été examinée de nouveau, conformément à la Résolution 63/111 disposant que « L'Assemblée générale a demandé instamment à tous les États parties à la Convention d'assister aux sessions de l'Autorité et a demandé à celle-ci de continuer d'envisager tous les moyens possibles, notamment de faire des recommandations concrètes en ce qui concerne les dates, afin d'accroître le nombre d'États présents à Kingston et d'assurer une participation mondiale. Le représentant de l'Ouganda a évoqué la participation des pays sans littoral et a insisté pour que des mesures visant à accroître leur participation soient prises afin de les sensibiliser aux travaux de l'Autorité. Il a suggéré qu'un fonds spécial soit créé à cet effet. Il a par ailleurs proposé qu'on continue de chercher la meilleure date pour les sessions de l'Autorité afin d'accroître la légitimité du travail de l'Autorité et d'empêcher que des problèmes de quorum ne se posent.

Pour ce qui est des contributions des pays au budget de l'Autorité, les délégations du Sénégal et du Nigeria ont déploré les arriérés de paiement de leur contribution de

- à suivre -

plusieurs États membres, insistant sur le fait que ces contributions assuraient au Secrétariat de l'Autorité un fonctionnement efficace et efficient et lui permettait de remplir honorablement sa mission. Le représentant de la Côte d'Ivoire a annoncé à l'Assemblée que son pays venait de s'acquitter de ses arriérés de paiement.

Se prononçant sur la question du barème des quotes-parts pour les contributions au budget des Nations Unies, plusieurs délégations dont la Côte d'Ivoire, le Cameroun et le Nigeria, ont évoqué la position du Groupe des 77 plus la Chine telle qu'exprimé à l'issue de la réunion du vendredi 23 avril 2010 au siège des Nations Unies à New York. La délégation de la Côte d'Ivoire a rappelé que c'était un insigne d'honneur que de contribuer à la réalisation des activités menées dans le cadre de l'Autorité en tenant compte des performances économiques et financières respectives des pays et selon la tradition en vigueur au sein des institutions et agences rattachées aux Nations Unies. De plus, c'était un devoir que de contribuer à la réalisation d'une œuvre qui vise à défendre les intérêts supérieurs de l'humanité. Cette délégation a plaidé pour que l'esprit d'humanisme et de solidarité qui a toujours régné au sein des États membres de l'Autorité, prévale une fois de plus.

Conformément à la Convention et à l'Accord de 1994, les dépenses d'administration de l'Autorité sont financées par les contributions mises en recouvrement auprès de ses membres jusqu'à ce que celle-ci tire des recettes suffisantes d'autres sources pour faire face à ces dépenses.

Le représentant du Brésil a attiré l'attention sur le paragraphe 75 du rapport du Secrétaire général qui évoque l'article 82 de la Convention. Plusieurs délégations se sont prononcées en faveur de la création d'un groupe d'experts pour élaborer des recommandations au Conseil et à l'Assemblée sur la marche à suivre pour son application. La représentante de l'Argentine a rappelé aux membres de l'Autorité que l'unique rôle de l'organisation était de verser la part des recettes reçues des États ou entreprises qui exploitent les ressources non biologiques du plateau continental au-delà des 200 milles marins, et qu'elle ne devait pas aborder les compétences exclusives que détenait un État riverain sur son plateau continental, qu'il soit à l'intérieur ou à l'extérieur des 200 milles.

Dans le contexte du programme de travail pour 2011-2013, il est proposé de convoquer une réunion d'un groupe d'experts composé de représentants des États membres, de membres de la Commission juridique et technique et d'autres experts compétents pour examiner et aider à rédiger le projet de recommandations au Conseil et à l'Assemblée concernant l'application par l'Autorité du paragraphe 4 de l'article 82 de la Convention.

De nombreux membres de l'Assemblée se sont exprimés sur les travaux en cours au sein du Conseil de l'Autorité et qui portent sur l'élaboration de règlements régissant l'exploitation des ressources minières. Les délégations de l'Argentine, du Bangladesh, de

la Côte d'Ivoire, de l'Espagne, de la Fédération de Russie, du Ghana, du Japon, et du Mexique ont émis le souhait de voir aboutir les discussions relatives aux questions en suspens concernant le Projet de règlement relatif à l'exploration et la prospection des sulfures polymétalliques dans la Zone. Elles ont également appelé les membres du Conseil à poursuivre leurs efforts dans un esprit de souplesse afin de parvenir à un consensus.

Le représentant du Bangladesh a signalé que le maintien de l'intérêt du secteur privé pour les activités minières dans les fonds marins, ainsi que le renforcement des capacités, étaient subordonnés à la conclusion de travaux sur les sulfures polymétalliques et les encroûtements cobaltifères de ferromanganèse.

Le représentant du Ghana, soutenu par la Côte d'Ivoire, a estimé que le texte final se devrait d'être juste, équilibré et équitable, tout en reflétant l'intérêt mutuel des parties intéressées, conformément à la Convention. Invoquant le contexte économique particulier de l'Afrique, le représentant de la Côte d'Ivoire a estimé que la participation aux activités menées dans la Zone se ferait majoritairement par le biais des entreprises publiques. Il a appelé de ses vœux l'inclusion de dispositions permettant aux structures étatiques ou privés des pays en développement de participer à ces activités.

La délégation du Japon a souligné l'importance du maintien d'un équilibre entre les activités dans la Zone et la préservation de l'environnement marin. Elle a indiqué que les technologies nécessaires à la prospection des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse n'étaient pas toutes accessibles, et que la récession mondiale repoussait dans le temps la perspective de l'exploitation commerciale des activités minières. Appuyée par l'Espagne, elle a toutefois souligné les effets positifs des règlements à établir sur la conduite des activités dans la Zone.

Le rapport du Secrétaire général (ISBA/16/A/2) indique qu'à la quinzième Session, le Conseil n'avait pas pu achever son examen des modifications qu'il avait été proposé d'apporter au paragraphe 5 de l'article 12 et à l'article 23 concernant, respectivement, la prévention des monopoles et les chevauchements de revendications. Il a été convenu de poursuivre l'examen de ces questions à la seizième session pour que le projet de règlement puisse finalement être adopté. La seizième Session marque également le début de l'examen du règlement à appliquer aux encroûtements cobaltifères de ferromanganèse.

Certaines délégations ont noté que le programme de travail pour 2011-2013 prévoyait une étude préliminaire de certaines questions que soulève l'élaboration d'un code d'exploitation. Les délégations de l'Argentine, du Brésil, du Cameroun, de la Fédération de Russie et du Nigeria ont exprimé leur soutien à cette initiative. Le représentant du Brésil a annoncé son intention de participer à cette étude préliminaire, du fait de son expérience dans l'exploitation offshore du pétrole et du gaz naturel.

Le représentant du Cameroun, soutenu par l'Argentine, a souligné l'importance de la notion d'équilibre entre l'exploitation commerciale des fonds marins et la préservation du milieu marin. Il a préconisé l'établissement d'un inventaire des activités dans la Zone afin de guider l'exploitation future dans la Zone, estimant d'importance le renforcement des capacités en ce domaine, conformément au principe de la Convention qui instaure les fonds marins comme patrimoine commun de l'humanité entière. La représentante de l'Argentine a jugé que le passage à une phase d'exploitation ne se fera qu'au moment où celle-ci sera économiquement viable, mais qu'il était nécessaire pour l'Autorité d'avancer dans l'élaboration de normes lui permettant de se préparer à cette échéance.

Le représentant du Nigeria a jugé utile l'instauration d'un régime de paiement et de contributions des contractants, afin d'assurer aux pays en développement une part des bénéfices que rapporteront ces activités, conformément à la Convention.

Selon le rapport du Secrétaire général (ISBA/16/A/2), l'étude préliminaire pourra porter, par exemple, sur l'expérience acquise dans le contexte des activités de prospection de pétrole et de gaz offshore ainsi que des études comparées des régimes fiscaux applicables aux exploitations minières à terre.

Les délégations de l'Argentine, de la Côte d'Ivoire et du Nigeria ont exprimé leur satisfaction face aux efforts fournis par l'autorité en vue de multiplier les séminaires de formation et d'information à l'attention des Etats membres.

Le représentant de la Fédération de Russie a jugé utile la publication des résultats des séminaires de sensibilisation, du fait de l'intérêt des chercheurs pour les informations qui y sont fournies.

Le représentant du Nigeria a cité le succès du séminaire organisé par son pays en 2009 et, soutenu par le Bangladesh, il a encouragé l'Autorité à poursuivre l'organisation de séminaires de sensibilisation dans différentes parties du monde.

Mettant en avant l'intérêt de ce type de séminaire pour les pays en développement, le représentant de la Côte d'Ivoire a lancé une invitation de son pays aux membres de l'Assemblée, à participer à un séminaire régional de sensibilisation concernant les activités dans la Zone.

Le représentant du Bangladesh a suggéré l'adoption d'une approche dynamique au renforcement des capacités de pays en développement en matière de préparation aux dommages potentiels causés à la flore et la faune et de recherche scientifique marine.

Mettant en avant l'intention de son pays d'intensifier son rôle auprès de l'Autorité, la délégation de l'Espagne a rappelé la tenue d'un séminaire d'information sur son sol en février 2008, ainsi que ses contributions au Fonds d'affectation spéciale

volontaire et au Fonds de dotation de l'Autorité internationale des fonds marins pour la recherche scientifique marine dans la Zone.

Le représentant de la Côte d'Ivoire a annoncé que son pays s'était acquitté de ses arriérés au Budget de l'Autorité et qu'il avait décidé d'effectuer une contribution au Fonds de dotation pour la recherche scientifique marine. Le représentant du Nigeria a annoncé la contribution de son pays au Fonds d'affectation spéciale volontaire et au Fonds de dotation pour la recherche scientifique marine.

Le représentant de l'Ouganda a suggéré que l'usage du Fonds d'affectation spéciale volontaire, soit étendu à la participation des membres aux travaux de l'Assemblée, afin de favoriser un accroissement de la participation.

Le Fonds d'affectation spéciale volontaire est destiné à faciliter la participation des membres de la Commission des finances et de la Commission juridique et technique venant de pays en développement.

L'ensemble des délégations a exprimé leurs remerciements à la Jamaïque, notant avec satisfaction son hospitalité habituelle, ainsi que la rénovation continue du Centre de conférence, qui témoigne de l'engagement du pays-hôte auprès de l'Autorité internationale des fonds marins.

En réaction aux interventions des délégations, le Secrétaire général a exprimé ses remerciements aux Etats membres ayant annoncé l'organisation de séminaires de sensibilisation sur leur sol. Il a rappelé la tenue du prochain séminaire de l'Autorité, prévu en septembre 2010 en Jamaïque.

Il a remercié le Brésil qui a annoncé que son pays organiserait un programme de formation, en collaboration avec l'Autorité et d'autres pays et en complément aux travaux déjà effectués par le passé, sur la géologie du sud de l'Océan atlantique. Il a également estimé que la contribution de la Fédération de Russie constituerait un apport de qualité du fait de leur grande expertise en matière de sulfures polymétalliques.

Il a remercié la Chine qui, par le biais de l'Université Tongji de Shanghai, a offert en novembre 2009 à des candidats de pays en développement cinq bourses d'études de maîtrise et de doctorat en sciences marines.

La prochaine séance de l'Assemblée aura lieu le mercredi 5 mai.

* * * * *